Grille académique

CAP « Employé de commerce multi-spécialités »

Disciplines	1 ^{ère} année (1) (28 semaines)	Terminale CAP (2) (25 semaines)
Enseignement technologique et professionnel	17 h soit (3 + 12,5 + 1,5)*	17 h soit (3 + 12 + 2)*
S.1. Réception et tenue des réserves et S.2. Approvisionnement du rayon	7,5 h soit (2 + 5,5)	7 h soit $(2+5)$
S.3. Information du client et S.4. Tenue du poste « caisse »	4 h soit (1 + 3)	4 h soit (1 +3)
S.5. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	4 h soit (0 + 4)	4 h soit (0 + 4)

^{*} Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2e à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3° correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

CAP « Employé de vente spécialisé » option A : produits alimentaires

Disciplines	1 ^{ère} année (1) (28 semaines)	Terminale CAP(2) (25 semaines)
Enseignement technologique et professionnel	17 h soit (3 + 12,5 + 1,5)*	17 h soit (3 + 12 + 2)*
S.0. Méthodologie de la nutrition et de l'hygiène**	4 ,5h soit (1 + 3,5)	4 h soit (1 + 3)
S.1. Réception, mise en stock, expédition et S.2. Suivi des familles de produits alimentaires	3 h soit (1 + 2)	3 h soit (1 + 2)
S.3. Vente et S.4. Accompagnement de la vente	4 h soit (1 + 3)	4 h soit (1 + 3)
S.5. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	4 h soit (0 + 4)	4 h soit (0 + 4)

^{*} Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2e à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3° correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

CAP « Employé de vente spécialisé » option B : produits d'équipement courant

Disciplines	1 ^{ère} année (1) (28 semaines)	Terminale CAP (2) (25 semaines)
Enseignement professionnel	17 h soit (3 + 12,5 + 1,5)*	17 h soit (3 + 12 + 2)*
S.1. Réception et mise en stock des produits et S.2. Suivi d'assortiments	5 h soit (2 + 3)	5 h soit (2 + 3)
S.3. Vente et S.4. Accompagnement de la vente	6,5 h soit (2 + 4,5)	6 h soit (2 + 4)
S.5. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	4 h soit (0 + 4)	4 h soit (0 + 4)

^{*} Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2e à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3° correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

^{**} Enseignement assuré par un professeur de biotechnologie.

 ⁽¹⁾ dédoublement à partir du 16^{ème} élève en enseignement professionnel – rentrée 2002. } arrêté du 24 avril 2002
(2) dédoublement à partir du 16^{ème} élève en enseignement professionnel – rentrée 2003. } arrêté du 24 avril 2002